

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009 A 20 H 30

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Conseillers présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, NUNES Violaine, RIVIERE Christian.

Excusées : GOURVES-RENIER Muriel, TAILLARD Anne.

Procuration : de NICOLAZO Jean-Loïc à LOAEC Jean.

Secrétaire de séance : KERNEVEZ Jean-Charles.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Attribution des subventions pour 2009

M. RIVIERE présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2009 au CCAS et aux associations.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour l'attribution de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE les subventions figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2009, pour un montant total de 11 373.00 €.

- Modification des statuts du SIVALODET

M. RIVIERE rappelle que le Sivalodet est actuellement un syndicat intercommunal regroupant 26 communes du bassin versant de l'Odét. Il a pour objet de promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Odét.

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 26 juin 1996 afin d'achever la préparation du contrat de rivière du bassin versant de l'Odét et d'assurer sa mise en oeuvre. Ce contrat, signé en septembre 1997 pour une durée de 5 ans, avait notamment pour but l'entretien des cours d'eau, l'éducation à l'environnement, la réduction des pollutions, la conciliation des usages de l'eau. En 2002, le syndicat a modifié ses statuts afin d'élaborer et de conduire toute étude et action utile à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Odét. Initié en 2001, le SAGE de l'Odét a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 février 2007.

Le Sivalodet, pour porter à bien la mise en oeuvre du SAGE, doit pérenniser son financement avec le souhait pour les communes d'une stabilité de leur cotisation. Au vu des politiques développées par les financeurs, la transformation du Sivalodet en un syndicat ouvert intégrant la Région et le Département permettrait d'assurer de manière pérenne à minima le fonctionnement du syndicat.

Depuis 2005, des discussions entre le Sivalodet, la Région et le Département, ont donc été menées afin de faire évoluer le Sivalodet et intégrer le conseil régional et le conseil général au sein du syndicat.

Suite à ces discussions, le projet des statuts modifiés joint est proposé. Il est basé sur les principes suivants :

- le syndicat est compétent dans les limites du périmètre du SAGE ;
- l'objet du syndicat est conforme aux dispositions du Code de l'environnement (mission des Établissements publics territoriaux de bassin) ; par la suite, le syndicat s'engage à solliciter la labellisation en EPTB ;
- modification du comité syndical : maintien du comité actuel et proposition de 3 délégués pour le Département et 3 délégués pour la Région ;
- la composition du bureau proposée est la suivante : 1 président, 4 vice-présidents, 7 membres ;
- participation fixe de la Région et du Département : 25 % du fonctionnement administratif (subvention de l'agence de l'eau déduite).

Le comité syndical du 4 février 2009 a émis un avis favorable sur ces modifications statutaires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les propositions d'adhésion de la Région et du Département ainsi que le projet de statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les propositions d'adhésion de la Région et du Département au SIVALODET ainsi que le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération.

- Marché de voirie à Toul an Aël : décision de poursuivre

Cette question est reportée au prochain Conseil.

- Décision modificative n° 1 au budget 2009

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits du compte D2188 au compte D1323, pour 4 000 €.

En effet, la somme que la commune doit reverser à la CCPF au titre du FAUD est plus importante que prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget 2009, tel que jointe en annexe.

- Fixation des tarifs des camps d'été organisés par la MDJ

Mme NUNES présente les propositions de tarifs pour les camps prévus cet été par la Maison des Jeunes.

- Séjour multi activités à Guerlédan pour les 12-15 ans du 6 au 10 juillet 2009

Activités : Escalade, Ski nautique

Pleuvennois : 110 € ; extérieurs : 125 €

- Séjour multisports à Quilly pour les 14-18 ans du 21 au 23 juillet 2009

Activités : Ski Nautique et Jet Ski

Pleuvennois : 125 € ; extérieurs : 140 €

- Séjour combiné sportif à Locunolé pour les 12-15 ans du 10 au 14 août 2009

Activités : VTT, Canoë, Tyrolienne, Parc Aventure

Pleuvennois : 125 € ; extérieurs : 140 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE les tarifs des camps organisés par la MDJ de Pleuven comme présenté ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 45.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 6 mai 2009.

Le Maire,

Jean LOAEC.

